

# CONSEIL MUNICIPAL

Téléphone : 02 51 50 45 45  
Fax : 02 51 50 45 46  
Email : [mairie-de-doix@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-doix@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> Octobre 2019



Date de convocation : 24 Septembre 2019

**PRÉSENTS** : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Benoît, BERLAND Guillaume, BIROT Serge, BONNET Franck, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, TOMBU Catherine.

**EXCUSÉS** : CERCEAU Pierre, COURSEAU Hélène, PICORON Andrée, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie, SAGOT Judith, SERVANT Bernard, THIBAUD Sébastien.

**Secrétaire de séance** : LACOMBE Emmanuel

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 Août 2019.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation.
3. DECIDE, pour le périmètre de l'ancienne commune de Doix, de fixer les tarifs de collecte et de traitement des eaux usées pour l'année 2020 comme suit :

**Abonnement part communale : 25,00 € HT**

**Consommation part communale : 0,85 € HT le m<sup>3</sup>**

Et de maintenir le volume forfaitaire annuel à facturer soit **35 m<sup>3</sup> par an et par personne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020** pour les usagers alimentés en eau totalement ou partiellement par un puisage privé.

4. DECIDE, pour le périmètre de l'ancienne commune de Fontaines, de fixer les tarifs de collecte et de traitement des eaux usées pour l'année 2020 comme suit :

**Abonnement part communale : 25,00 € HT**

**Consommation part communale : 0,85 € HT le m<sup>3</sup>**

Et de maintenir le volume forfaitaire annuel à facturer soit **35 m<sup>3</sup> par an et par personne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020** pour les usagers alimentés en eau totalement ou partiellement par un puisage privé.

Avec la prise de compétence communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les tarifs n'ont pas été changés.

5. DECIDE de demander 100 € à la société de Chasse de Fontaines pour la location sur l'année 2019 de l'ancien foyer des jeunes à l'arrière du bâtiment de la Médiathèque de Fontaines.
6. AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau devis de l'entreprise RINEAU TP pour l'enrochement des berges de la lagune de Doix pour un montant de 13 752,00 € HT (30 mètres supplémentaires ont été réalisés).
7. DECIDE d'établir un coût de base pour les dépôts sauvages de déchets, servant lors du dépôt de plainte à la Gendarmerie, comme suit :
- Ramasse des déchets et tri = 1h30
  - Trajet aller/retour à la déchetterie = 1h
  - Nettoyage et désinfection du matériel = 1h30
  - Frais kilométriques = 0,45 x 10 km = 4,50 €
  - Coût du passage en déchetterie suivant le cubage
8. AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer à la nouvelle convention de participation financière de 6 ans avec TERRITORIA Mutuelle pour la protection sociale complémentaire « risque prévoyance » des agents communaux et FIXE sa participation à 6 € brut par mois et par agent, sur la base d'un temps complet, plafonnée au montant de la cotisation de l'agent.
9. DECIDE de créer des espaces sans tabac devant les quatre écoles de la commune, devant le Centre de loisirs et à l'aire de jeux de Doix suite à la visite de la Ligue contre le cancer qui fournira la signalétique.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Inauguration des nouveaux vestiaires de foot et de l'aménagement de la rue du Docteur Rouger : le samedi 19 octobre à 10h30.
- Programme de la cérémonie commémorative du 11 Novembre :
  - 10h30 : Dépôt de gerbe au Cimetière de Doix
  - 10h45 : Cérémonie au Monument aux Morts de Doix
  - 11h30 : Dépôt de gerbe au Cimetière de Fontaines
  - 11h45 : Cérémonie au Monument aux Morts de Fontaines
  - 12h15 : Vin d'honneur à la salle polyvalente de Fontaines
- Vendredi 1<sup>er</sup> novembre à 17h et Samedi 2 novembre à 17h à la salle polyvalente de Fontaines : Conférence de François-Matthieu POUPEAU, sociologue et chercheur au CNRS : « à contre-courant du siècle : le Docteur Albert Rouger, médecin à Fontaines (1870-1969).
- Vœux du Maire : Vendredi 17 Janvier 2020 à la salle des fêtes de Doix.

*Fait à Doix lès Fontaines, le 7 Octobre 2019*  
*Le Maire,*  
*Lionel PAGEAUD*

